

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 478 590**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 06351**

- 
- (54) Perfectionnements apportés aux emballages des fruits et produits similaires.
- (51) Classification internationale (Int. Cl. 3). **B 65 D 85/34; B 31 D 3/00; B 65 D 5/48, 81/08.**
- (22) Date de dépôt..... 21 mars 1980.
- (33) (32) (31) Priorité revendiquée :
- (41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 39 du 25-9-1981.
- 
- (71) Déposant : BLANC Philippe, résidant en France.
- (72) Invention de : Philippe Blanc.
- (73) Titulaire : *Idem* (71)
- (74) Mandataire : Armengaud Aîné,  
3, av. Bugeaud, 75116 Paris.
-

La présente invention est relative à des perfectionnements apportés aux emballages de fruits, légumes et autres produits similaires, du type mettant en œuvre des éléments de conditionnement ou modules alvéolaires en papier ou similaire se présentant sous la forme de croisillons 5 en accordéon qui, lorsqu'ils sont dépliés, définissent des alvéoles dans lesquels sont positionnés les produits à emballer. Ces alvéoles sont disposés à l'intérieur d'une caisse en carton, les produits à emballer étant ensuite disposés manuellement dans chaque alvéole. Entre chaque couche de croisillons contenant les produits est positionnée une feuille intercalaire en 10 général en papier.

Un tel dispositif connu présente l'inconvénient que les produits conditionnés, par exemple des fruits, placés sur la périphérie de la caisse, ne sont pas maintenus par les croisillons mais uniquement par les parois de la caisse en carton, étant donné qu'ils sont positionnés entre les croisillons 15 et les parois de la caisse en carton.

L'invention se propose d'apporter un perfectionnement à ce type d'emballage.

A cet effet elle vise un emballage du type utilisant un croisillon tel que défini ci-dessus, caractérisé en ce que ce croisillon est mis en place 20 dans une boîte sans couvercle réalisée à partir d'un flan en carton comportant quatre côtés rabattables, cette boîte servant d'élément intercalaire lorsque les emballages sont empilés dans une caisse en carton. Grâce à cette disposition, les fruits positionnés sur la périphérie de l'emballage sont maintenus entre le croisillon et le côté correspondant de la boîte en carton.

25 D'autres caractéristiques et avantages de cette invention ressortiront de la description faite ci-après en référence au dessin annexé qui en illustre à titre d'exemple non limitatif, un mode de réalisation préféré.

Sur le dessin :

la figure 1 est une vue en plan d'un flan mis en œuvre par l'invention; 30 la figure 2 représente en plan l'un des éléments d'emballage conforme à l'invention;

la figure 3 est une vue en élévation d'une caisse en carton remplie d'un certain nombre d'emballages selon l'invention; et

les figures 4 à 6 sont des vues en élévation illustrant le mode de mise en forme des croisillons mis en oeuvre par l'invention.

5       Ainsi qu'on l'a précisé ci-dessus, cette invention utilise des modules alvéolaires connus constitués par l'assemblage et le collage de feuilles de papier ou similaire réalisés de façon à obtenir des croisillons qui en se développant à la manière d'un accordéon donnent lieu à une pluralité d'alvéoles dans lesquels sont positionnés les produits à emballer, plus particulièrement des fruits.

10      On peut voir sur la figure 4 un élément de conditionnement 10 utilisé par l'invention. Sur cette figure 4 cet élément 10 se présente en position repliée, les feuilles qui le constituent étant plaquées les unes contre les autres. Sur la figure 6, l'élément 10 a été représenté en position totalement dépliée, 15 ce qui fait clairement apparaître les alvéoles 20 destinés à recevoir les fruits.

Les figures 4 à 6 illustrent un mode de mise en forme des éléments ou croisillons 10.

20      Sur la figure 4, le croisillon 10 étant replié, des ventouses 18 viennent à son contact et s'y appliquent. Sur la figure 5, sous l'effet du mouvement de recul des ventouses, les feuilles qui constituent le module alvéolaire 10 se déforment et on peut voir que les alvéoles 20 commencent à se former. Des crochets 22 sont alors placés dans les alvéoles extérieurs. Après retrait complet des ventouses 18, les crochets 22 poursuivent leur mouvement 25 de recul initial, provoquent la mise en forme définitive des alvéoles 20, puis ces crochets sont éclipsés.

30      Selon l'invention, on utilise (fig. 1) un flan de carton ou similaire 12 pré découpé aux dimensions voulues, correspondant à celles d'un module 10 déployé, et comportant des parois latérales 14 rabattables. Ce flan 12 est plié et mis en forme de façon à constituer une boîte sans couvercle qui, après agrafage ou collage de ses parois 14, reçoit (fig. 2) un élément modulaire ou croisillon 10.

L'élément d'emballage ainsi réalisé, formé de la boîte sans couvercle 12 contenant le module alvéolaire 10, peut recevoir dans ses alvéoles 20 les produits à emballer, notamment des fruits, les différents modules 10 étant empilés, après remplissage, dans une caisse en carton 5 classique 16 (fig. 3) sans qu'il soit nécessaire de prévoir des feuilles intercalaires entre les divers modules empilés.

Selon l'invention, l'élément modulaire 10 peut être fixé, par exemple par collage, dans le fond de la boîte 12.

Le système de conditionnement selon l'invention présente, par 10 rapport aux systèmes antérieurs de ce type, l'avantage d'assurer un maintien des fruits ou similaires situés sur la périphérie de l'emballage, étant donné que ceux-ci sont positionnés entre les côtés extérieurs d'un croisillon 10 et la paroi latérale de la boîte 12. En outre, il permet de réaliser des modules alvéolaires rigides pouvant être facilement manipulés, ce qui 15 facilite le remplissage des alvéoles et la mise en place des modules remplis dans les caisses classiques en carton.

Selon une variante de cette invention, celle-ci vise un emballage pour fruits, légumes et produits similaires qui est constitué par une boîte sans couvercle, telle que décrite ci-dessus, cette boîte étant munie d'un 20 module alvéolaire, le flan à partir duquel est réalisée cette boîte étant constitué d'un matériau suffisamment rigide (notamment carton, matière plastique ou autre) pour que cet emballage puisse être utilisé comme plateau de vente directe.

Cette invention vise également, à titre d'application d'un emballage 25 tel que défini ci-dessus, un mode de conditionnement de produits tels que par exemple des fruits ou des légumes, qui consiste à empiler ou gerber un certain nombre desdits plateaux et à les rendre solidaires les uns des autres par un matériau d'emballage, par exemple par un film de matière plastique venant envelopper l'ensemble ainsi constitué.

30 Il demeure bien entendu que cette invention n'est pas limitée à l'exemple de réalisation décrit et représenté mais qu'elle englobe toutes les variantes.

REVENDICATIONS

1) Emballage pour fruits, légumes et produits similaires mettant en oeuvre un module alvéolaire constitué par l'assemblage de feuilles de papier et similaire réalisé de façon à obtenir des croisillons qui en se développent à la manière d'un accordéon donnent naissance à une pluralité d'alvéoles dans lesquels sont positionnés les produits à emballer, cet emballage étant caractérisé en ce que ledit module alvéolaire connu (10) est positionné dans une boîte sans couvercle réalisée à partir d'un flan (12), de préférence en carton, comportant des côtés rabattables (14), cette boîte servant d'élément intercalaire lorsque lesdits modules dont les alvéoles (20) ont été garnis des produits à emballer, sont empilés dans une caisse.

2) Emballage selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit module alvéolaire (10) est fixé, notamment par collage, dans le fond de ladite boîte sans couvercle.

3) Emballage selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que ledit module alvéolaire (10) livré à l'état replié, est développé avant mise en place dans ladite boîte sans couvercle (12) à l'aide d'un système de ventouses (18) et de crochets (22) assurant sa mise en forme.

4) Emballage pour fruits, légumes et produits similaires, caractérisé en ce qu'il est constitué par une boîte sans couvercle telle que définie dans l'une des revendications 1 ou 2, pourvue dudit module alvéolaire, le flan à partir duquel est réalisée cette boîte étant en un matériau suffisamment rigide pour que ledit emballage puisse être utilisé comme plateau de vente directe.

5) Conditionnement pour fruits, légumes et produits similaires, caractérisé en ce qu'il est constitué par une pluralité de plateaux empilés tels que définis dans la revendication 4, rendus solidaires les uns des autres par un matériau d'emballage, tel que notamment une pellicule de matière plastique venant envelopper la pile de plateaux ainsi constituée.

PI. UNIQUE

Fig. 1

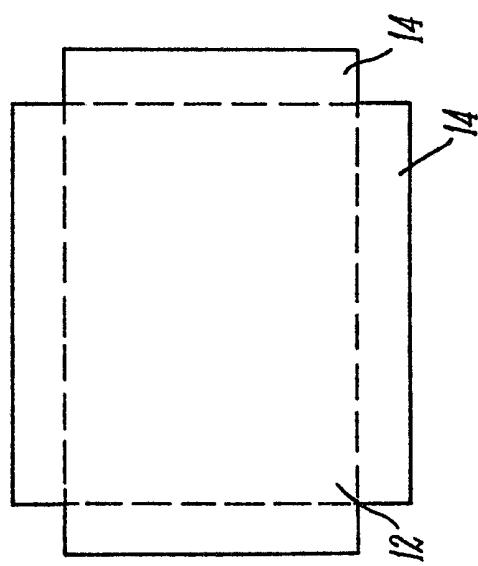


Fig. 2

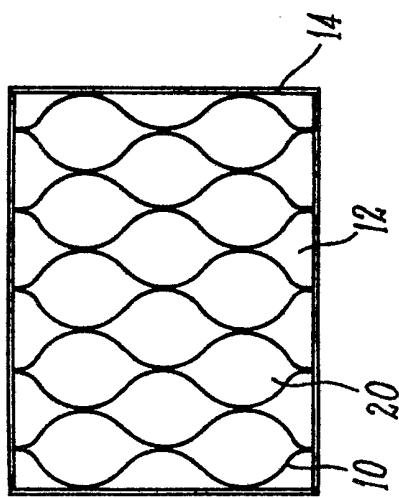


Fig. 3

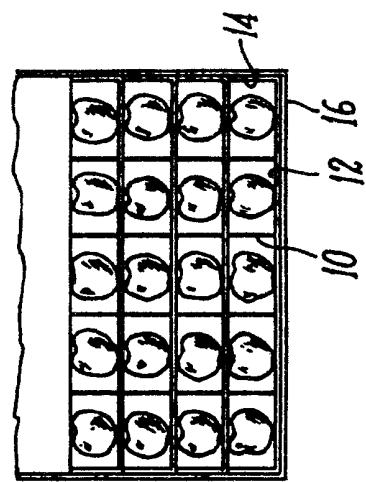


Fig. 4

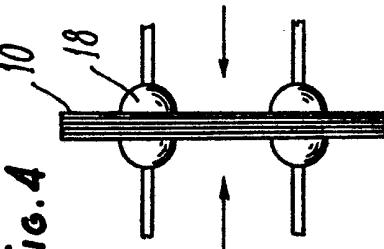


Fig. 5

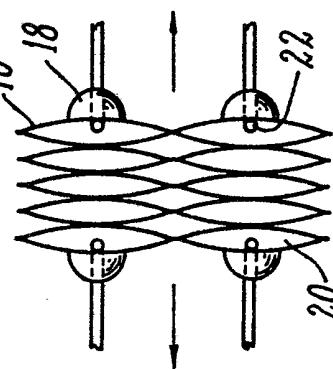
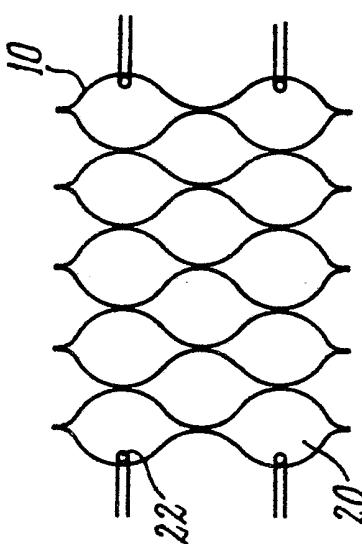


Fig. 6



2478590